

Bonus « Communication » pour les enseignes CRE@SHOP@Liège et une nouvelle prime CREaSHOP Boost

Le dispositif « CREaSHOP@Liège », qui a pour objectifs de stimuler de nouvelles activités commerciales et de soutenir les commerces déjà établis se renforcent avec l'ajout de 2 bonus : l'un pour améliorer la communication des enseignes, le second pour favoriser l'extension d'activités.

Pour rappel, la prime « CREaSHOP@Liège » existe depuis 2013. Développée sous forme de projet pilote, elle constitue désormais l'un des facteurs d'implantation des nouvelles enseignes dans les différents quartiers de la Cité ardente.

Entre 2013 et mai 2022, ce sont ainsi 80 primes qui ont été versées pour un budget global de 450.000 €, ce qui représente en moyenne 5.625 € par bénéficiaire.

Un bonus « Communication » pour renforcer la visibilité des commerces « CREaSHOP@Liège »

Le Collège propose au Conseil d'adapter le règlement de la prime « CREaSHOP@Liège » afin d'y intégrer un bonus "Communication" permettant aux commerçants de développer une communication spécifique pour faire connaître leur nouveau commerce via différents supports : flyers, site internet, Facebook, etc.

Les factures liées à ces frais de marketing et de communication (à l'exception de la création d'un webshop) seront prises en compte à raison de 80% du montant HTVA avec un maximum de 1.000 €.

Ce bonus vient compléter celui "Aménagement responsable", ajouté en mai 2022, pour encourager le recours à l'économie circulaire dans l'aménagement des commerces. Les modalités d'octroi sont les mêmes que pour le bonus « communication ».

Une nouvelle prime « CREaSHOP Boost » pour redynamiser les activités commerciales

Une nouvelle prime baptisée « CREaSHOP Boost » est lancée pour permettre aux commerçants déjà en activité de faire évoluer leur business model.

Avec « CREaSHOP Boost », le commerçant peut diversifier ses activités ou opérer une transformation de son concept dans le but d'augmenter la clientèle. Ainsi, un magasin de chaussures peut décider d'élargir ses services en créant un atelier cordonnerie ou un magasin de vêtements peut convenir d'aménager un espace pour faire des retouches dans l'optique d'attirer de nouveaux clients.

Le principe est identique à celui de la prime CREaSHOP@Liège, les projets qui seront sélectionnés par le jury pourront bénéficier d'une prime couvrant jusqu'à 60% du montant total HTVA des investissements admis. Ceux-ci doivent être compris entre 2.500 € et de 6.000 € maximum.

Ce nouveau dispositif permet également de solliciter les 2 bonus complémentaires « communication » et « économie circulaire ».

Vous pouvez retrouver les conditions et modalités pratiques des deux primes sur le site :

www.place2shop.liege.be

CREaFARM@Liege lance un nouvel appel à candidatures pour des projets non-alimentaires

Le Collège propose au Conseil d'adopter deux appels à projets « CREaFARM@Liège » non-alimentaires afin de revaloriser les sites marginaux situées rue Gaillard Cheval et Boulevard Hector Denis.

Par site marginal, il faut entendre une surface délaissée qui ne permet pas d'accueillir de cultures alimentaires humaines ou animales à cause d'un taux de pollution trop important des sols ou des espaces sur lesquels il est impossible de développer des projets immobiliers.

L'objectif est de favoriser l'accès au foncier à des porteurs de projets qui souhaitent développer une activité professionnelle de plantation d'espèces végétales à vocation non-alimentaire afin, notamment, de les transformer en énergie ou matériaux et d'en faire commerce. Ces projets de plantation peuvent prendre différentes formes telles que des fleurs à couper, du chanvre pour textile, du miscanthus, de l'osier, etc.

Les lauréats disposeront gratuitement des parcelles dans le cadre d'un contrat de commodat de 10 ans renouvelable.

- Rue Gaillard Cheval :

Cette grande parcelle plate de 10.800 m² qui se situe au croisement des rues Gaillard Cheval et Soquette a été cultivée en céréales jusqu'en 2018. Depuis 2019, elle n'a plus d'affectation agricole, et la flore locale en a repris possession. Ce site marginal est un terrain complexe à valoriser pour une production alimentaire mais ses qualités agronomiques permettent d'envisager d'autres usages agricoles.

- Boulevard Hector Denis :

Cette parcelle de 9000 m² située de part et d'autre de la rue du Géron sur le boulevard Hector Denis était anciennement occupé par une communauté de potagistes. Il comporte différentes parcelles entrecoupées de haies, clôtures et rangées d'arbres. Les parcelles voisines sont occupées par le projet apicole "Les Reines de Liège".

Les fiches techniques des terrains peuvent être consultées sur le site : <https://alimentation-locale.liege.be/creafarm>